

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1484

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

917 850 190 RCS Paris.

MOLI GROUP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 6000.00 EUR.

Adresse : 6, rue Asseline, 75014 Paris.

Précédent propriétaire : 919 804 732 RCS Paris. **SIRIUS GROUP.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MOLI GROUP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6 rue Asseline 75014 Paris Capital : 6000.00 EUR Numéro unique d'identification : 917850190 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : SIRIUS GROUP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 villa Poirier 75015 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 919804732 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 97964.00 EUR - passif de 97964.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II 4° du Code de commerce et dès lors que Monsieur Michel FRIEDLING détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce, via le Guichet unique, du présent traité, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société absorbée et de la Société absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société absorbée contre des actions de la Société absorbante car n'ayant pas pour effet de modifier les proportions de détention du capital. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société absorbante contre les actions de la Société absorbée, ni à augmentation du capital de la Société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : néant. . Date du projet commun de fusion : 29.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MOLI GROUP : 30.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SIRIUS GROUP : 30.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..